

## Comment les particuliers peuvent-ils contacter les services des finances publiques ?

Une période pendant laquelle ils sont nombreux à en avoir besoin.



### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Comment les particuliers peuvent-ils contacter les services des finances publiques ?

#### 1- Contact avec les services des impôts

##### En ce qui concerne les particuliers d'Auch, de Mirande et Condom pendant la période de dépôt de la déclaration des revenus

La Direction départementale des finances publiques du Gers a, depuis le début de cette crise sanitaire, poursuivi ses activités sans réception physique du public.

En période de campagne de déclaration de revenus, vous pouvez contacter nos services en utilisant divers canaux :

- Effectuer l'essentiel de vos démarches sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) où vous trouverez les réponses à toutes vos questions ;
- Nous écrire via votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier ;
- Si besoin, contacter le **0809 401 401** (appel non surtaxé) ;
- Prendre un rendez-vous téléphonique auprès de votre service des impôts des particuliers. Pour cela, accédez à la rubrique Contact tout en bas de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), puis précisez votre demande pour trouver le service compétent et cliquez sur "Prendre rendez-vous".

Dans des situations très exceptionnelles, un accueil physique exclusivement sur rendez-vous pourra vous être proposé à compter du 18 mai. Vous pourrez prendre rendez vous pour les services des impôts des particuliers d'Auch, de Mirande et Condom en téléphonant au **05 62 61 51 89**.

- **Lundi 8 juin 2020 (inclus) pour la déclaration en ligne**
- **Vendredi 12 juin (inclus) pour la déclaration papier**

#### 2 – Contact avec les trésoreries

À compter du 18 mai, les trésoreries seront ouvertes au public uniquement sur rendez-vous en appelant les numéros habituels.